

## MAIRIE DE PORT ST LOUIS DU RHONE

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le vingt-sept à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi dans la salle Pagnol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHARRIER, Maire de Port Saint Louis du Rhône.

Il propose ensuite de désigner Madame Aurore RAOUX comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et Madame Aurore RAOUX procède à l'appel des membres présents. Il dénombre 22 présents, 7 procurations. Cela donne 22 voix à la majorité «Port-St-Louis pour tous», 7 voix pour « Port-St-Louis rassemblé pour réussir».

Sont présents : Jean-Marc CHARRIER, Georgette TAFFIGNON, Oula AZOUZ, Sophie MICHEL, Roland MONTURLI, Annie STAMATIOU, Pierre SPERTA, Paulette PANICHI, Alain CAVASSILA, Jean-Claude NAVEILHAN, Claudine SCOTTO, Philippe LIOZON, Mas TOURE, Aurore RAOUX, Kader SARI, Aurélie GRACH, Aline CIANFARANI, Philippe CAIZERGUES, Frédéric ROUGON, Céline SALIBA, Martial ALVAREZ, Ghislaine GUARRACINO.

Procuration : Valérie GUIOT pour Claudine SCOTTO, Laurence CHABERT pour Kader SARI, Régis SCHROETTER pour Annie STAMATIOU, Angélique POLI pour Mas TOURE, Randal TARIKET pour Pierre SPERTA, Céline CORRAO pour Georgette TAFFIGNON, Jean-Paul GAY pour Aline CIANFARANI

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la 5<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal de l'année 2008.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour porté sur la convocation

#### ADMINISTRATION GENERALE

2008/064 Election des représentants du Conseil Municipal de Port-St-Louis aux élections sénatoriales du 21 septembre 2008

Les délégués et leurs suppléants ont été élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du bureau électoral, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Deux listes présentées :

- la liste « Port-St-Louis pour tous »,
- la liste « Rassemblés pour construire l'avenir ».

Pour la commune de Port-St-Louis, les 29 conseillers municipaux devaient élire 15 délégués (Art. L 284) et 5 suppléants (Art. L 286).

Les élections se sont déroulées sous la présidence de Monsieur le Maire et le bureau était composé d'une secrétaire Aurore RAOUX, de 2 conseillers municipaux les plus âgés et de 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Aline CIANFARANI et Philippe CAIZERGUES et Aurélie GRACH et Abdelkader SARI.

### **Résultat de l'élection**

Nombre de votants	29
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0
Suffrages exprimés	29
La liste « Port-St-Louis pour tous » a obtenu	22
La liste « Rassemblés pour construire l'avenir »	7

### **1 - Elections des délégués :**

Détermination du quotient électoral applicable aux délégués :  $29/15 = 1.93$ . Attribution des mandats au quotient :

La liste « Port-St-Louis pour tous »	$22/1.93 = 11.39$ soit 11 mandats
La liste « Rassemblés pour construire l'avenir »	$7/1.93 = 3.62$ soit 3 mandats

1 mandat est attribué à la plus forte moyenne.

Attribution du 15<sup>ème</sup> mandat :

La liste « Port-St-Louis pour tous »	$22/(11+1) = 1.83$
La liste « Rassemblés pour construire l'avenir »	$7/(3+1) = 1.75$

La liste « Port-St-Louis pour tous » a obtenu 1 mandat supplémentaire

Les mandats ont été répartis comme suit :



Les résultats sont les suivants :

<b>NOM</b>	<b>LISTE</b>	<b>MANDAT DE L'ELU</b>
<b>TAFFIGNON Georgette</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>AZOUZ Oula</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>MICHEL Sophie</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>MONTURLI Roland</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>STAMATIOU Annie</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>SPERTA Pierre</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>PANICHI Paulette</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>CAVASSILA Alain</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>NAVEILHAN Jean-Claude</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>SCOTTO Claudine</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>GUIOT Valérie</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>CHABERT Laurence</b>	Port-St-Louis pour tous	Titulaire
<b>CAIZERGUES Philippe</b>	Rassemblés pour construire l'avenir	Titulaire
<b>ALVAREZ Martial</b>	Rassemblés pour construire l'avenir	Titulaire
<b>ROUGON Frédéric</b>	Rassemblés pour construire l'avenir	Titulaire
<b>SCHROETTER Régis</b>	Port-St-Louis pour tous	Suppléant
<b>LIOZON Philippe</b>	Port-St-Louis pour tous	Suppléant
<b>TOURE Mas</b>	Port-St-Louis pour tous	Suppléant
<b>RAOUX Aurore</b>	Port-St-Louis pour tous	Suppléant
<b>GUARRACINO Ghislaine</b>	Rassemblés pour construire l'avenir	Suppléant

Après signature du Procès verbal, Monsieur le Maire a clôturé la séance à dix huit heures cinquante. Un chauffeur a été immédiatement dépêché en Préfecture de Marseille.